



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

*Accompagner dans et vers l'autonomie des
personnes retraitées en situation de
vulnérabilité*

Bilan d'activité 2021

SOMMAIRE

Préambule

1. Actions d'accompagnements personnalisés.....	6
1.1. Action d'accompagnement de personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale	
a) Contexte	
b) Objectifs	
c) Action	
d) L'exercice 2021	
e) Témoignage	
1.2. Action autour de l'Habitat	
a) Contexte	
b) Objectifs	
c) Action	
d) Exercice 2021	
e) Perspectives	
f) Vignette clinique	
2. Actions transversales.....	14
2.1. Action collective	
2.2. Évaluation des impacts	
2.3. Faldas (Fédération des Alternatives de l'Action Sociale)	
3. Vie associative.....	19
3.1. Le conseil d'administration en 2021	
3.2. Ressources Humaines	
4. Perspectives 2022.....	20
4.1. Sur le terrain	
4.2. Perspectives autour du fonctionnement associatif	
4.3. Perspectives financières	

Annexes

Annexe n°1 : Action Grand Centre Ville 2021, données chiffrées

Annexe n°2 : Action Habitat 2021, données chiffrées

Annexe n°3 : Carte mentale – Utilité sociale

Annexe n°4 : Tableau des impacts de l'innovation

Annexe n°5 : Financements 2021

Liste des acronymes utilisés

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS ESA : Centre Communal d'Action Sociale – Espace Services Aînés

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

CD 13 : Conseil département des Bouches du Rhône

CMP : Centre Médico-psychologique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DALO : Droit au Logement Opposable

DITAS : Direction des Territoires et de l'Action Sociale

DLA : Dispositif d'Accompagnement Local

ECPA : Espace Consultatif des Personnes Accompagnées

ESA : Espace Services Aînés du CCAS

ETP : équivalent temps plein

FSL : Fond de Solidarité pour le Logement

IDE : Infirmier diplômés d'État

MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS : Maison Départementale de la Solidarité

MSA : Mutualité Sociale Agricole

ONAC : Office National des Anciens Combattants

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

PFIDASS : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SAAD : Services d'Aide à Domicile

SNPLP : Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

Préambule

Cépar, association à but non lucratif régie par la loi 1901, a été créée en août 2016 à Marseille. Cépar réunit un collectif d'administrateurs.trices bénévoles participant à l'élaboration des projets et au développement stratégique de l'association autour de trois salarié.es.

Cépar a une double visée :

- adapter la méthodologie et l'éthique de l'intervention éducative aux problématiques soulevées par le vieillissement de la population ;
- développer une activité éducative en promouvant un modèle organisationnel innovant.

Public cible

La définition du public de Cépar recoupe une terminologie diverse : personnes retraitées, seniors et récemment « personnes du bel âge » vulnérables, pauvres, précaires, isolées, dans des situations complexes...

Cépar a fait le choix de définir son public de la manière suivante : les personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale. Les personnes accompagnées se trouvent en situation de cumul de problématiques, marquées par un entremêlement de difficultés socio-affectives, médicales, économiques, d'habitat et d'accès aux droits sociaux. Elles connaissent des parcours de vie émaillés de ruptures, avec pour conséquence des difficultés dans la relation à l'autre se traduisant souvent par des situations d'isolement massif. Par ailleurs, elles présentent des difficultés de littératie importantes. Néanmoins, il n'est pas possible d'en établir un profil type, la diversité des situations ne se prêtant guère à des réductions. Cependant toutes les personnes accompagnées ont pour point commun d'avoir connu au fil de leur vie de nombreuses ruptures familiales, sociales, économiques et/ou d'autres natures les amenant dans une situation de vulnérabilité. L'objectif pour Cépar est d'anticiper autant que possible les événements pouvant conduire pour les personnes, sans intervention idoine, à une aggravation de leur situation. L'accompagnement à Cépar s'effectue par prescription des partenaires services sociaux de premières lignes - MDS, CCAS, service sociaux hospitaliers, associations – lorsque les personnes sont repérées comme ne parvenant pas à se maintenir dans un parcours stable d'accès aux droits sociaux.

Des besoins non pourvus

Si les situations de personnes retraitées présentant des altération définitives des capacités décisionnelles sont prises en compte par des dispositifs ad hoc, les personnes en situation de cumul de problématiques, ne relevant pas de maladie neurodégénérative ou psychiatrique diagnostiquées, ont des difficultés à accéder à un accompagnement global renforcé, faute d'une offre de service adéquate. D'une part, les services sociaux de droit commun sont saturés et ne peuvent prodiguer un accompagnement renforcé. D'autre part la dématérialisation des démarches administratives rendent complexe la possibilité de trouver un interlocuteur physique dans les institutions concernant les droits sociaux du public cible (Carsat, MSA, Service des Impôts, CAF...). Ces freins à l'accès aux droits se cumulent avec des difficultés de littératie médicale, administrative et de repérage des démarches et intervenants à solliciter. Ainsi, les personnes qui nous sont orientées présentent des situations de non recours aux droits sociaux, d'interruption du parcours de santé et/ou de risque d'expulsion locative.

Le parti pris de la relation

L'hypothèse présidant à la création de notre structure était la suivante : le travail de la relation, principal outil de l'éducateur spécialisé, est un levier favorisant l'amélioration des conditions de vie des personnes retraitées en situation d'isolement et de vulnérabilité.

La création d'une relation de confiance avec les personnes orientées sur notre action vise des objectifs opérationnels concrets : l'accès aux droits sociaux, l'accès à un habitat digne, la fluidification du parcours de santé et la rupture de l'isolement. Notre parti pris est de favoriser la constitution d'un étayage adapté autour de chaque situation, afin que la personne puisse se passer de notre intervention après une période définie. Nous estimons que la principale difficulté pour permettre à notre public cible d'améliorer ses conditions de vie ne réside pas tant dans la détection des situations mais dans leur accompagnement. L'offre d'un service d'accompagnement global et personnalisé pour les personnes retraitées en situation complexe, s'articulant avec les différents acteurs du territoire, s'avère novateur.

Une intervention adaptée

Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au plus juste les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées. Notre action personnalisée se déroule en trois phases : évaluation et mise à jours des droits, constitution d'un étayage d'intervenants adaptés, relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés. L'aspect renforcé de notre intervention permet aux personnes de voir des avancées et/ou des déblocages assez rapidement. Cela fait baisser le fort sentiment d'insécurité ressenti par les personnes et nourrit le lien de confiance indispensable à l'amélioration des situations. Les impacts de notre intervention se traduisent en partie en « coût évité » à la personne accompagnée et à la société (prévention des sur-hospitalisations, des dettes hospitalières, des expulsions locatives, des placements en institution alors qu'un maintien à domicile est possible...).

2021 : quatrième année d'activité salariée - année de la consolidation

Lancée en octobre 2017, l'action d'accompagnement personnalisé à destination de personnes retraitées en situation complexe sur le territoire du Grand Centre Ville de Marseille a permis d'accompagner plus de 220 personnes.

Développant notre activité à la croisée des différents champs d'intervention, auprès d'un public relativement invisible, notre volonté de maintenir des files actives réduites (22 accompagnements personnalisés de 6 mois pour un ETP à l'année) s'inscrit à rebours des injonctions à développer des actions à fort volume de bénéficiaires, telles que majoritairement présentes dans l'action médico-sociale. L'exercice 2021 a permis à Cépar de maintenir l'Action Grand Centre Ville et l'Action d'accompagnement autour de l'Habitat malgré les difficultés liées à la situation de crise sanitaire. Les partenaires prescripteurs ont orienté des situations de manière constante durant l'exercice, et les résultats obtenus en terme d'améliorations des conditions de vie des personnes accompagnées valident la méthodologie d'intervention déployée. La situation de crise sanitaire a permis d'éprouver la pertinence de l'activité de Cépar. Les besoins sur le territoire augmentant et l'association étant bien repéré par les partenaires, les orientations arrivent sans discontinuité.

L'exercice 2021 est l'année de l'extension territoriale de l'action phare de Cépar d'accompagnement global pour un accès aux droits des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale en proposant finalement notre intervention sur le territoire de Grand Centre Ville allant du 1^{er} au 7^{ème} arrondissement de Marseille.

Comme à son habitude, Cépar a avancé sur les différents fronts parallèlement pour sécuriser ses financements, structurer son collectif, évaluer la pertinence de l'impact de son action en soi et des coopérations dans lesquelles Cépar est engagé sur le territoire et bien sur continuer à développer et adapter son activité auprès des personnes retraitées en situation de grande vulnérabilité pour se situer au plus proche des besoins repérés.

Pour mettre en œuvre tous ces projets, la masse salariale de Cépar a représenté 2,9 ETP avec la consolidation du troisième poste créée en 2020. L'exercice 2021 permet de placer Cépar dans une perspective de consolidation et développement de son activité, augurant d'un exercice 2022 riche en rencontres, et en co-élaboration de projets en faveur de notre public cible.

1. Actions d'accompagnements personnalisés

Deux actions, une visée commune

Cépar met en œuvre deux actions d'accompagnement personnalisé à destination d'un public retraité en situation de vulnérabilité sociale. Outre l'Action Grand Centre Ville, action majeure de Cépar, l'association développe l'Action autour de l'Habitat depuis 2019, et avait inauguré depuis octobre 2020 une troisième action en partenariat avec la MdS Saint Sébastien. De ces trois actions, basées sur l'établissement d'une relation de confiance avec les personnes retraitées dans les situations sociales les plus complexes, Cépar a réussi en 2021 à fusionner les 2 actions d'accompagnement global et ainsi se rapprocher de sa vision décloisonnée de son activité. Toutes ces actions visent de fait les mêmes résultats :

- Rupture de l'isolement

Le premier jalon pour accéder à une sociabilité repose sur la capacité à établir une relation duelle. Les personnes accompagnées sont dans un tel isolement qu'elles n'ont plus d'interaction sociale autre qu'utilitaire. Ce temps d'écoute et de reformulation leur permet de nouer une relation avec l'éducateur spécialisé de Cépar, d'être entendues et reconnues en tant que sujet. Concrètement, le rétablissement et le maintien des droits sociaux, l'obtention de mesure d'aide et de reconnaissance administrative du handicap ou de la perte d'autonomie, permettent aux personnes accompagnées de se sentir prises en compte. Cette étape de mise en confiance permet ensuite une ouverture progressive sur l'extérieur.

- Amélioration des conditions de vie

Le public accompagné a du mal à repérer les interlocuteurs de droit commun et s'adresser à eux de manière intelligible. Seule une accroche relationnelle avec un intervenant social permet de lever les freins à l'accès et au maintien des droits. L'acceptation d'une intervention à domicile demande souvent un temps de médiation pour que la personne concernée accepte ce type d'aide sans la percevoir comme une intrusion dans la sphère intime. Dans plusieurs situations nous sommes parvenus à rétablir l'intervention d'un SAAD que la personne avait auparavant refusé. Ce type d'aide permet en outre de se déplacer à l'extérieur du domicile et de s'ouvrir à une sociabilité de quartier.

- Inscription des personnes dans un réseau de proximité

Notre accompagnement se traduit par l'intégration d'un environnement structurant et rassurant. Nous basons notre intervention sur le repérage des ressources propres des personnes. Ainsi, les réseaux amicaux, de voisinage ou les commerçants de proximité sont sollicités, et permettent un étayage pérenne des situations. Par ailleurs, la mise en place d'aide à domicile permet une réelle stabilisation des situations et une ouverture sur le quartier.

- Faire valoir la situation des personnes retraitées vulnérables du territoire

En lien avec notre objet social, nous attendons comme résultat de nos actions une mise en lumière des situations d'extrême souffrance auxquelles sont confrontées notre public. Nous œuvrons aussi pour une prise de conscience de la part des différents acteurs de la nécessité de mutualiser les compétences et de multiplier les initiatives à mêmes d'apporter des solutions concrètes et efficaces à la problématique de l'isolement et du basculement dans l'extrême précarité sanitaire et sociale des personnes retraitées vulnérables du territoire.

1.1 Action Grand Centre Ville

➤ Contexte

L'action répond au constat du non recours aux droits des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale. Ces dernières, en situation de cumul de problématiques, sont confrontées à l'empilement des dispositifs, à des difficultés de littératie, à un isolement social qui leur rendent inaccessible l'accès et le maintien à leurs droits. Cette action de Cépar s'est d'abord inscrite du 1^{er} au 3^{ème} arrondissement de Marseille, quartiers prioritaires de la politique de la Ville. En 2020, suite à des sollicitations d'acteurs de terrain, notre attention s'est portée sur le territoire de la MdS Saint Sébastien (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}) qui n'est pas couvert par les dispositifs Politique de la Ville et qui concentre tout de même une population vieillissante et en situation de vulnérabilité sociale. Le territoire de la MdS Saint-Sébastien réunit plus de 30 000 personnes de plus de 60 ans (soit plus de 25 % de sa population) dont plus de 2 000 allocataires de l'ASPA et 1 500 allocataires de l'APA (données Insee 2018). En 2021, l'action s'est donc déroulée du 1^{er} au 7^{ème} arrondissement, territoire du Grand Centre de Ville.

➤ Objectifs

L'objectif est de proposer un accompagnement global, personnalisé, intensif et limité (6 mois renouvelables) à des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale.

Elle se déploie sur quatre axes d'intervention :

- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser l'inscription sur le droit commun
- Fluidifier les parcours de soins
- Favoriser le maintien ou l'accès à un logement adapté

➤ Action

L'action vise à garantir une égalité réelle dans l'accès aux droits des personnes retraitées les plus vulnérables. Elle consiste en la mise œuvre d'accompagnements renforcés, limités dans le temps (maximum 6 mois, renouvelable). Chaque éducateur spécialisé à temps plein peut accompagner jusqu'à 22 personnes durant un an.

L'orientation du public est réalisée par nos partenaires prescripteurs (services sociaux locaux, associations du territoire, professionnels de santé). Ces derniers ((MDS, CCAS, CPAM 13, Pôle Infos Seniors Centre Ville...) repèrent des situations qui nécessitent un accompagnement intensif afin de prévenir un basculement des personnes dans l'indigence. Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au mieux les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées.

Notre action personnalisée se déroule en trois phases :

- évaluation et mise à jours des droits, création d'une relation de confiance,
- constitution d'un étayage d'intervenants adaptés,
- relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés.

L'aspect renforcé de notre intervention permet d'établir une relation de confiance indispensable pour l'amélioration des situations.

➤ Exercice 2021 : des résultats en chiffre

L'exercice 2021 s'est traduit par la mise en œuvre de 48 accompagnements aboutis et de 6 démarrages d'accompagnements toujours en cours en 2022. Ces accompagnements ont mobilisé 2,2 ETP. Quelques données chiffrées significatives sur l'année :

- L'action répond au besoin du public initialement ciblé : 4 personnes sur 5 sont en situation de cumul de l'ensemble des problématiques (accès aux droits, ressources, isolement, santé, habitat).
- Le 3ème arrondissement demeure le plus représenté avec plus de la moitié des personnes accompagnées.
- Les Mds sont devenues cette année le prescripteur le plus important avec 15 orientations, soit un peu plus d'un tiers des orientations à elles-seules. Cette information confirme l'intérêt et la pertinence du co-accompagnement envisagé par la directrice adjointe « Mission Prévention Sociale » de la MdS de St-Sébastien et les co responsables de Cépar pour les personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale.

Plus concrètement pour les personnes accompagnées cela s'est traduit par :

- l'accès ou le maintien dans un habitat a eu lieu pour l'ensemble de la file active
- 29 dossiers retraites régularisés

On constate une augmentation significative de certains actes, notamment :

- 26 ouvertures de comptes bancaires
- 25 obtentions de carte d'identité

Les objectifs de rupture de l'isolement et de maintien au domicile ont été tenus. Pour une appréhension plus détaillée des données chiffrées, se reporter à l'annexe 1.

La crise sanitaire a prouvé qu'une action de prévention, de mise à jour des droits et d'élaboration d'étayages adaptés permettait à des personnes retraitées vulnérables de limiter grandement la dégradation de leur situation globale. Les orientations sans discontinuité des partenaires prescripteurs et l'arrivée régulière de nouveaux prescripteurs confirment la pertinence de l'intervention proposée par Cépar au regard des besoins non pourvus sur le territoire.

Témoignages des personnes accompagnées

“Si Cépar n’existait pas je n’aurai pas un sous dans ma poche, pas de maison, rien du tout la vérité. Je serai à la rue. (...) Là j’ai la confiance.”

A, 72 ans, accompagné dans le cadre de l’action autour de l’Habitat. Sans revenus et sans droits en début d’accompagnement, il est désormais à jour de ses droits retraites et logé.

“Avant je n’avais rien, maintenant j’ai un titre de séjour, le récépissé, un compte, pour faire ma demande de ma retraite. Si Cépar n’était pas, il manquerait tout pour faire les papiers, ça ne court pas les rues. Il manquerait la gentillesse, l’accueil, discuter.”

M. 70 ans, a travaillé 30 ans en CDI et n’avait aucun revenu depuis des années.

“Cépar apporte une efficacité sans faille au niveau de l’accompagnement dans la résolution des démarches administratives. Cépar apporte un accueil, chaleureux, humain et une disponibilité que l’on ne trouve pas dans les services publics. Cépar apporte un temps où on peut parler et se poser, ou on voit que les choses avancent.”

J. 70 ans. Lors de la première rencontre avec Cépar, il était SDF, sans revenus, et sans documents administratifs. Depuis ses droits sont à jour, il vit dans un studio.

Cépar ça fait du bien. Pour les démarches, pour comprendre les médecins, les infirmiers. Pour avoir des revenus. Ça apporte du soutien et de la rapidité parce que tout est compliqué quand on ne sait pas lire. J’ai pu être payé pour m’occuper de mon grand père avec un contrat et tout. Ça fait que j’ai pu l’accompagner jusqu’à la fin. Et j’ai mieux compris comment parler aux médecins et aux administrations.

A., aidant de K., son grand père. Celui-ci fut orienté par le réseau soin palliatif. Il est décédé en 2020. A. a passé ces 2 dernières années à s’occuper de son grand père.

1.2 Action d'accompagnement autour de l'habitat

➤ Contexte

Les problématiques de l'accès et du maintien dans un habitat adapté touchent de plein fouet notre public cible. Sur 223 personnes accompagnées depuis le démarrage de l'activité de Cépar, plus de 80% sont confrontées à une problématique liée à l'habitat. Cette dernière recouvre différentes situations :

- absence de logement ;
- hébergement temporaire dans des lieux inadaptés (hôtels meublés, hébergement conflictuel chez un tiers) ;
- habitat inadapté (punaise de lit, inadaptation à la perte d'autonomie...).
- risque ou procédure d'expulsion locative en cours

La limite temporelle de nos accompagnements (6 mois) permet de lever les principaux freins à l'accès aux droits sociaux et de constituer un étayage adapté autour de chaque situation. Mais, pour les situations les plus complexes, elle ne rend pas possible l'accès à un habitat adapté.

Les réponses du droit commun (DALO, logement social, SIAO Logement, mesure Asell) ou associatives (Handitoit) ne permettent pas de faire face à l'urgence des situations dans des délais satisfaisants, ni de prodiguer un accompagnement intensif.

Les personnes repérées souhaitent préserver leur autonomie en se maintenant ou en accédant à un habitat autonome. Elles souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé avec des intervenants de confiance.

L'absence d'habitat autonome freinent la mise en place de l'APA et d'intervenants adaptés. Par ailleurs, les personnes en procédures d'expulsion sont pour la plupart en rupture de leurs droits sociaux. Une appréhension globale de leur situation permet de mettre à jour leur situation administrative et de prévenir les expulsions locatives.

Cette action vient répondre aux demandes formulées par les personnes retraitées accompagnées par Cépar dans le cadre de l'action Grand Centre Ville.

En effet, lors de la tenue des Espaces Consultatifs des Personnes Accompagnées organisés de manière semestrielle, les personnes nous ont fait part de besoins non pourvus en terme d'accompagnement renforcé autour de l'habitat.

➤ Objectifs

L'action vise l'accompagnement global et renforcé de personnes retraitées dans les situations les plus dégradées quant à l'habitat.

Cette action vise les objectifs suivants :

- permettre à des personnes retraitées en situation de vulnérabilité d'accéder à un habitat adapté ;
- prévenir ou accompagner les expulsions locatives ;
- sécuriser le parcours locatif de ces personnes en favorisant leur maintien dans l'habitat et leur inscription dans leur environnement ;
- mutualiser les compétences et faire valoir la situation des personnes retraitées vulnérables du territoire.

➤ L'Action

L'atteinte des objectifs de l'action repose sur la capacité des éducateur-trices spécialisé.es de Cépar à nouer des relations de confiance avec les personnes retraitées orientées. Cette relation trouve sa légitimité dans l'expertise développée par Cépar quant à l'accès aux droits sociaux et santé. L'appréhension globale de chaque situation permet d'embrasser l'ensemble des problématiques et d'y trouver une réponse adaptée. Cette action se déroule en trois phases :

✓ Accéder à une situation administrative stable

Cette première phase vise l'accès effectif à l'ensemble de droits sociaux de la personne. Elle permet une mise à jour des droits et des documents administratifs de la personne (droits retraites, droits CAF, obtention d'un compte bancaire, fiabilisation du dossier fiscal, obtention d'un document d'identité...). Elle permet le cas échéant de limiter les dettes et d'engager un apurement des sommes dues dans une optique prévention des mesures d'expulsions.

Pour les personnes dont l'expulsion ne peut être évitée, un accompagnement dans la constitution de dossiers de surendettement ainsi que dans les demandes d'accès à un habitat adapté est initié.

✓ Accéder à un habitat/ favoriser le maintien dans un habitat

La relation de confiance nouée avec la personne concernée lors de la mise à jour de la situation administrative permet d'évaluer au plus juste les capacités de cette dernière et les besoins d'étayage.

Une fois la situation sociale stabilisée, la seconde phase vise selon le cas :

- à accéder à un habitat : par la sollicitation des acteurs du logement (SIAO, bailleur, social, bailleur privé, résidence autonomie, pension de famille...) ;
- à sécuriser le maintien dans l'habitat : adaptation du logement à la perte d'autonomie, désinsectisation, apurement d'éventuelles dettes locatives.

✓ Pérenniser l'accès à l'habitat : inscrire la personne dans son nouvel environnement

Il s'agit enfin de maintenir un accompagnement éducatif renforcé et global afin d'inscrire la personne dans son environnement. Pour ce faire, nous constituons un étayage d'intervenants idoines autour de chaque personne accompagnée (SSIAD, IDE, SAVS, SAAD...).

Les accompagnements physiques effectués permettent aux personnes de mieux connaître leur environnement, de pousser les portes qu'elles n'auraient pas osé pousser seules, et d'être placées au cœur d'un réseau d'intervenants adaptés et repérés. Nous repérons les personnes ressources de l'environnement proche de chaque personne : la prise de contact avec le voisinage, les commerces et service public de proximité permettent un étayage pérenne des situations.

Nous accompagnons la personne dans l'intégration d'un environnement structurant et rassurant. Nous basons notre intervention sur la sollicitation des ressources propres des personnes en estimant que leurs capacités à habiter un lieu sont présentes, mais qu'elles nécessitent un étayage que nous prodiguons.

➤ Exercice 2021

L'action d'accompagnement autour de l'habitat s'est traduit par la clôture de 5 accompagnements initiés à partir de juin 2020 et le démarrage de 5 nouveaux accompagnements à partir de juillet 2021. Ces derniers prendront fin en juin 2022. Elle a mobilisé 0,5 ETP durant l'exercice.

Parmi les personnes accompagnées, la moyenne d'âge des personnes est de 74,2 ans. Ce sont une femme et neuf hommes. Quatre personnes habitaient un logement inadapté, trois étaient en cours d'expulsion locative, deux hébergées de manière précaire et une SDF.

- 4 personnes ont accédé à un logement autonome dans le parc privé.
- 2 personnes ont été accompagnées dans l'adaptation de leur logement dans le parc privé et la mise en place d'intervention à domicile adaptée
- 2 personnes a accédé à un relogement adapté dans le parc social.
- 1 personne a pu être maintenue dans sa résidence sociale dans le cadre d'un accompagnement à la fin de vie.
- 1 personne a été accompagnée dans sa volonté de bénéficier d'une prise en charge familiale

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé permettant un accès effectif à ses droits sociaux, la fluidification du parcours de santé ainsi que la constitution d'un étayage d'intervenants adaptés.

Pour une appréhension plus détaillée des données chiffrées, se reporter à l'annexe 2.

➤ Perspectives

Le soutien déterminant de la Fondation Abbé Pierre depuis le lancement de l'action en 2019 nous permet de proposer un accompagnement de qualité aux situations les plus dégradées.

L'exercice 2021 s'est traduit par un soutien inédit du CD13 et un cofinancement d'AG2R.

Fort de cet appui de nos partenaires financiers, nous souhaitons sécuriser le budget de cette action sur l'exercice 2022 afin de répondre au mieux aux besoins du public cible.

Vignette clinique

Germaine est âgée de 81 ans, elle réside dans le 3ème arrondissement, dans le quartier de la Belle de Mai.

Elle est orientée sur l'action par une coordinatrice territoriale des Petits Frères des Pauvres, alarmée par la situation et pensant que le bénévolat prodigué par sa structure ne permettrait pas de sécuriser le parcours de Germaine.

En début d'accompagnement, il s'avère que Germaine ne perçoit plus ses droits retraites depuis 2017. En effet, elle ne possède qu'un livret A, ne permettant plus de percevoir ses pensions. Germaine n'a plus d'existence administrative depuis de nombreuses années : absence de carte d'identité, de carte vitale, de compte courant bancaire, d'avis d'imposition... Elle survie grâce à la bienveillance du voisinage et au soutien de sa sœur aînée, dépassée par l'ampleur de la situation. Son appartement, idéalement situé en rez de chaussée est vétuste. Son équipement électro ménager est hors norme. Germaine a pour particularité de ne sortir de son domicile qu'en fin de journée, rendant complexe toute démarche administrative. Elle vit entourée de nombreux chats et ne souhaite en aucun cas changer d'habitat.

L'intervention de Cépar s'est attachée à établir une relation de confiance avec Germaine, rétive au fonctionnement des administrations. Par des visites répétées, il a été possible d'accompagner Germaine dans l'obtention d'une carte d'identité, démarche pouvant paraître anodine, mais nécessitant le glanage des différents documents d'état civil, la mise à jour de sa situation fiscale, l'établissement de photos d'identité ainsi que des déplacements en bureau municipal de proximité aux horaires peu compatibles au rythme de vie de Germaine.

Ce faisant, Germaine a pleinement adhéré à l'accompagnement proposé et a réussi à se mobiliser dans des démarches qu'elle ne pensait pas pouvoir accomplir.

Il a ainsi été possible d'ouvrir un compte bancaire, puis de débloquer les droits retraites de Germaine. En parallèle, les droits sécurité sociale ont été obtenus, et un parcours de santé a été initié : médecin traitant, bilan de santé, etc.

Après 10 mois d'accompagnement, Germaine est désormais rétablie dans ses droits et possède un pécule constitué de l'octroi de ses pensions retraites non perçues pendant 3 ans. Elle a pu équiper son logement (chauffage d'appoint, gazinière aux normes, télévision) et se familiariser à l'usage d'un téléphone adapté, la rendant joignable.

Le riche tissu associatif de la Belle de Mai a constitué un étayage idoine (épicerie sociale) rendant le maintien à domicile de Germaine pérenne, renforcé par la sollicitation des Petits Frères des Pauvres, pour un accompagnement à la convivialité.

L'action de Cépar a pu produire des effets quant à la sécurisation du parcours locatif de Germaine par la réalisation d'un accompagnement intensif qui s'est déployé sur une année. C'est la conjonction de l'intensivité et de la durée de l'intervention, propre à l'action Habitat de Cépar qui ont permis son efficacité.

2. Actions transversales

2.1 Action collective : En parole et en Image

➤ Contexte

L'élaboration de cette action répond à un faisceau de constats : d'une part, les personnes accompagnées par Cépar ont fait part de leur besoin d'établir des interactions en petits groupes dans un lieu sécurisé afin de rompre leur isolement ; d'autre part, ces mêmes personnes ont exprimé leur sentiment de ne pas être prises en compte par les pouvoirs publics, d'être invisibles socialement ; enfin, une partie de nos interlocuteurs financiers ont fait état d'un manque de connaissance et de visibilité des situations de vulnérabilités sociales de notre public cible.

➤ Objectifs

Ce projet a pour objectifs généraux de visibiliser et valoriser le parcours des personnes retraitées situations de vulnérabilité sociale. Il vise l'implication des personnes retraitées dans sa construction et participe à la rupture de leur isolement.

•Témoigner publiquement du vécu des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale par l'organisation d'un évènement public

- Favoriser l'expression de la parole des personnes
- Créer du lien entre les personnes accompagnées dans un espace sécurisant et connu
- Restaurer l'image de soi par la pratique photographique

➤ Action

Le projet implique l'équipe salariée et les bénévoles de Cépar, les personnes accompagnées et deux intervenants professionnels extérieurs. Il nécessite la mise en œuvre d'ateliers d'expression collectifs animés par une professionnelle et de séances individuelles réalisés avec un photographe. L'exposition finale se construit grâce à l'implication des personnes accompagnées.

L'action est rythmée par :

- les ateliers d'écriture, réalisés dans les locaux de Cépar, animés par Émilie Martinez (fondatrice de la Compagnie Peanuts). La synthèse de leur production fournira le contenu écrit de l'évènement public.
- les sessions de photographie individuelle réalisées par Simon Le Lagadec (photographe, membre de la Compagnie Peanuts) dont la production fournira le support visuel de l'exposition.

➤ Exercice 2021

2021 s'est traduit par le lancement de l'action une fois l'accord de financement de la Conférence des financeurs obtenus (juin 2021).

Trois ateliers d'écritures ont été réalisés, mobilisant 18 personnes accompagnées en sus des intervenants.

Le photographe a réalisé 50 heures d'entretien et de prises de vue avec les personnes souhaitant être photographiées. Nous avons dédiés un effort important de recherche de cofinancement.

➤ Perspectives

L'adhésion des personnes accompagnées s'est révélé important durant cette première phase de l'action. 2022 doit nous permettre de poursuivre cette dynamique.

Nous projetons la tenue de :

- 4 nouveaux ateliers d'écritures à destination des personnes accompagnées ;
- 2 ateliers d'organisation de l'évènement public associant personnes accompagnées, salarié.e.s et membres du Conseil d'Administration.
- l'organisation d'un évènement public sous forme d'exposition en septembre 2022, assortie de la création de livret.

Cet évènement concordera avec l'anniversaire des 5 ans d'activité salariée de Cépar, et vise donc une large diffusion.

2.2 Évaluation des impacts

Cépar s'est inscrit dans une démarche d'évaluation des impacts sociaux de son activité à travers deux chantiers. Cet effort s'est traduit d'une part par la poursuite de la formation action d'évaluation de l'utilité sociale initiée en 2020, et d'autre part la participation à l'évaluation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

a) Évaluation de l'utilité sociale

Cette démarche, conduite par le cabinet Transformation visait à évaluer l'impact social de Cépar. Elle a été animée par Jeanne Chauvin. Par le recueil d'indicateurs provenant de différentes sources de données, cette démarche a abouti par la création d'une carte mentale de l'utilité sociale de Cépar.

Cette évaluation s'est déroulée sur deux sessions et a nécessité autant de temps de travail en intersession.

Il s'est agi de recouper les données provenant du recueil des besoins des personnes accompagnées, des témoignages recueillis en atelier collectif réunissant partenaires opérationnels, financeurs et membres du conseil d'administration, et du tableau de synthèse des accompagnements répertoriant les orientations et les actions réalisées pour chaque accompagnement.

Cette synthèse de données a permis de décliner l'utilité sociale de Cépar en 6 registres :

- modèle organisationnel alternatif
- lutte contre les exclusions
- dynamique partenariale
- être sujet
- accès aux besoins fondamentaux
- pratiques singulières

Chacun de ces registres se déclinent en différents critères, renseignés par des indicateurs spécifiques (cf Carte mentale en annexe 3).

Ce travail a permis de familiariser l'équipe salariée aux enjeux de l'évaluation des impacts et de contribuer à l'élaboration d'un discours visibilisant l'utilité de Cépar. La création de critères et d'indicateurs permettent d'affiner l'évaluation de l'activité et d'en valoriser les spécificités.

b) Évaluation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

Cépar a participé à l'évaluation de la SNPLP au niveau régional, tout comme l'ensemble des porteurs de projet (72) financés dans ce cadre. Cette démarche, impulsée par l'État, s'est traduite par la participation à 4 ateliers de travail et un engagement dans un travail intersession pour un total de 50 heures. Ce travail a été réalisé conjointement avec l'association Gépïj. Il a abouti sur un rapport d'évaluation de 22 pages, sensé alimenter l'évaluation nationale de la SNPLP. Il s'est agi d'analyser deux axes de notre activité : les coopérations et les innovations en établissant leur évaluation, leurs impacts et l'évaluation de ces impacts. Dans un souci de synthèse, nous mettrons en lumière deux innovations dont Cépar est porteur. Ces innovations constituent son originalité et sa raison d'être (pour une approche détaillée de l'évaluation des impacts, se référer à l'annexe 4).

La coresponsabilité : une innovation organisationnelle

Cépar a un positionnement unique dans le secteur médico-social. En effet, les salarié.e.s assument à la fois, une posture administrative, éducative et de développement associatif. Les différentes visions du projet se rencontrent donc et forment une intelligence collective porteuse de cohérence. La démarche spécifique de Cépar nous conduit à développer un processus d'adaptabilité permanent, de réactivité par rapport aux besoins constatés auprès des publics, de coopération renforcée avec les instances décisionnelles et opérationnelles du travail social. L'innovation organisationnelle mise en œuvre par Cépar s'inspire largement de l'expérience de Gépïj. Cette filiation se traduit par la création de la Fédération des Alternatives de l'Action Sociale (FALDAS). Le développement de Faldas correspond à une volonté de faire valoir l'expérience acquise par nos structures et d'impulser une logique d'essaimage de nos modalités organisationnelles.

L'accompagnement intensif et global de personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale : une innovation quant au public

Les personnes retraitées en situation de cumul de problématiques, ne relevant pas de maladie neurodégénérative ou psychiatrique **diagnostiquées**, ont des difficultés à accéder à un accompagnement global renforcé, faute d'une offre de service adéquate.

D'une part les services sociaux de droit commun sont saturés et ne peuvent prodiguer un accompagnement renforcé. D'autre part la dématérialisation des démarches administratives rendent complexe la possibilité de trouver un interlocuteur physique dans les institutions concernant les droits sociaux du public cible . Ces freins à l'accès aux droits se cumulent avec des difficultés de littératie et de repérage des démarches et intervenants à solliciter.

Pour ces situations complexes, seule une intervention globale et intensive permet d'évaluer au mieux les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées. L'aspect renforcé de notre intervention permet d'établir une relation de confiance indispensable pour l'amélioration des situations. **Elle est à ce jour inédite sur le territoire.** Les impacts de notre intervention se traduisent en parti en « coût évité » à la personne accompagnée et à la société (prévention des sur hospitalisations, des dettes hospitalières, des expulsions locatives, des placements en institution alors qu'un maintien à domicile est possible...).

c) Perspectives

La création de registres d'évaluation des impacts a permis à Cépar de s'inscrire dans une démarche réflexive quant à sa pratique. Les enjeux d'une évaluation maîtrisée sont partagés par le collectif, et la nécessité d'améliorer les outils de recueils et d'analyse paraît aujourd'hui impérative.

Le temps dévolu à ces démarches d'évaluation représente un effort important. Il est à noter qu'aucun financement spécifique ne nous permet de rémunérer ces heures de travail. Cépar se trouve donc dans le paradoxe d'être plébiscité sur le terrain, notamment du fait que son action vise un public non pris en charge par ailleurs et que sa pertinence est reconnue, alors qu'aucune possibilité de financement du coût de l'évaluation de son impact ne se fait jour. Afin de consolider l'effort entrepris, l'obtention d'un financement dédié semble indispensable.

2.3 Faldas

En 2021, Cépar, en tant que membre cofondateur avec les associations Tout un Monde, Lacdam et Gépi, a encore pleinement participé au développement de Faldas. Cette fédération, créée en 2019, s'est construite autour de 4 objectifs généraux :

- faire évoluer les modèles d'organisation du secteur en partageant nos expérimentations
- promouvoir des modèles organisationnels innovants en matière de gouvernance, au service des publics
- valoriser l'accueil et l'accompagnement à la marge des propositions institutionnelles courantes
- mutualiser les savoir-faire et les besoins des membres.

Les salariés des associations membres ont continué le chantier nécessaire de structuration de la fédération. 2 séminaires d'une journée sur l'année ont aidé à cette structuration : un en début d'année pour s'accorder sur une stratégie fédérative avec définitions des objectifs pour l'année et l'une en décembre pour effectuer le bilan au regard de ces objectifs. Ces journées se font avec le soutien d'un membre du bureau de Faldas qui, en lien avec les salarié.e.s, prépare ces journées et les anime. Concrètement, cette structuration est passée, entre autres, par la formalisation de différents rôles au sein de la fédération : binôme coordination, binôme autour de la stratégie informatique et un référent administratif. Cépar s'est investi dans ces rôles en endossant 2 fonctions : un.e salarié.e dans la mission de coordination et un.e autre autour de la stratégie informatique.

Il y a eu également une alternance entre travail avec l'entière des salarié.e.s des associations membres et travail en petits groupe. Ces derniers étaient en nombre de 3 : groupe « publics », « mutualisation » et « plaidoyer ». Cépar était présent via ses salarié.e.s dans le groupe travaillant à la mutualisation et dans celui sur la construction d'un plaidoyer.

En 2021, Faldas a renforcé sa proposition de journées de formations aux administrateurs des différentes associations. Deux journées entières ont été consacrées à cette tâche. Par ailleurs, Faldas a répondu à une projet d'effectuer un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) auprès d'autres associations sur la question de la gouvernance associative et du portage politique du projet associatif. Notre proposition n'a pas été retenue car ne correspondant pas tout-à-fait aux attentes des associations mais un retour avec France Active s'est effectué pour se projeter sur d'autres propositions. En cette fin d'année, Faldas a été approché par Intermade pour une proposition de conventionnement. L'idée serait

de participer à l'accompagnement de porteurs de projets ESS inscrits dans le dispositif Starter d'Intermade en complémentarité avec ce dernier pour les porteurs de projets dits « sociaux ». L'ensemble de ses activités permet aux salarié.e.s d'alimenter leur expérience en tant qu'animateur de journées/formateur et ainsi permettre de développer à terme un pôle Formation.

L'IMF s'est rapproché de Faldas pour une étude soit effectuée par des étudiantes en formation de DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale) autour de la coresponsabilité. Cette étude devrait avoir lieu en 2022 avec une restitution à l'été 2022.

Dans la visée de mutualisation de compétence et de construction de pratique commune, une formation autour du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et plus largement sur la nécessité d'élaborer une stratégie informatique a été proposé à l'ensemble des salarié.é.s des associations membres. Cette journée est venue alimenter le projet d'espaces numérique communs (webmail, espace collaboratif, site internet avec liens des sites de chaque association).

La sortie inter-générationnelle avec l'ensemble des personnes accompagnées par les 4 structures prévues en 2020 et annulées pour les raisons sanitaires bien connues de toutes a pour se réaliser en 2021 sur l'île de Frioul. Cela a été un véritable succès pour les 4 personnes du collectif Cépar.

Tous ces projets intéressants et pertinents à plusieurs égards sont actuellement effectués sans un financement correspondant au temps passé par les salariés. Pour continuer à développer cette visée fédérative, il sera nécessaire d'impliquer plus globalement les différents collectifs dont les conseils d'administrations des associations membres et avancer sur la recherche de financement de cette fédération.

3. Vie associative

3.1 Administration de Cépar

Le Conseil d'Administration 2021 fut composé de 13 personnes, qui élurent parmi elles un Bureau constitué d'une Présidente, d'un Trésorier, d'une Trésorière Adjointe et d'une Secrétaire.

- Le CA s'est réuni à 4 reprises. Le Bureau 6 fois en sus afin de répondre aux besoins de services.
- Deux administratrices se sont engagées dans la co-élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec l'équipe salariée. Ce document obligatoire permet de répertorier l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les salarié.es, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention. Le principal risque mis à jour concerne l'épuisement professionnel des coresponsables . L'exercice 2022 permettra de mettre en œuvre des outils de préventions adaptés.
- Six personnes administratrices de Cépar ont participé à trois sessions de formation à destination des bénévoles associatifs prodiguées par Faldas. Elles avaient pour thème : la stratégie de développement ; la gestion financière ; la fonction employeur/Ressources Humaines. Ces temps de formations ont permis une montée en compétence collective du CA, renforçant sa cohérence et son dynamisme.

3.2 Ressources Humaines

Cepar a connu des fluctuations importantes en terme de masse salariale tout au long de l'année 2021. Suite au départ de l'un.e des cofondatrices de Cépar, une embauche ponctuelle pour surcroît d'activité pendant 3 mois a eu lieu dès le mois de juillet ainsi qu'une procédure de recrutement en CDI lancée en Octobre puis effective fin novembre. Une équipe stabilisée semble s'être constituée depuis décembre 2021 pour faire face aux nouveaux défis 2022.

4. Perspectives 2022

4.1 Perspectives opérationnelles

a) Poursuivre l'implication partenariale

L'année 2021 a été marquée par l'extension territoriale de l'activité, s'étendant désormais sur l'ensemble des sept premiers arrondissements de Marseille. L'effort constant d'inscription de l'activité de Cépar dans une dynamique partenariale s'est notamment traduit par le conventionnement avec la Carsat Sud-Est et les Petits Frères des Pauvres Fraternité régionale Méditerranée. Cette volonté sera maintenue en 2022 et amplifiée par des rencontres avec les intervenants des 4ème, 5ème, 6ème et 7ème arrondissements.

b) Accroître la visibilité de Cépar et son public

Fort du repérage de notre action par les acteurs opérationnels du territoire, nous souhaitons accroître la visibilité de notre activité et des personnes accompagnées auprès des pouvoirs publics. L'aboutissement de l'action collective, entamée en 2021, nous permettra d'atteindre cet objectif en septembre 2022, par l'organisation d'un évènement public. Co-élaborée par l'équipe salariée, le CA et les personnes accompagnées cet évènement concrétisera notre volonté de visibiliser les situations de vulnérabilité sociale des personnes retraitées du territoire.

4.2 Perspectives autour du fonctionnement associatif

a) Poursuivre la structuration des instances associatives

L'organisation du travail entre conseil d'administration et équipe salariée dans une association fonctionnant en coresponsabilité est un chantier nécessaire qui s'inscrit dans une dynamique permanente. 2021 fût l'année d'une première journée séminaire, temps de travail entre administrateurs.trices bénévoles et équipe salariée. Le collectif continuera cette dynamique en 2022 pour continuer à préciser les places de chacun.e et fluidifier le fonctionnement du collectif.

b) Sécuriser l'équipe salariée

Cépar a pris de l'ampleur et l'équipe des 3 salariés peut difficilement aujourd'hui répondre à l'ensemble des orientations faites par les partenaires, s'occuper de la gestion de la structure et participer aux instances de réflexions collectives permettant de participer à l'évolution des politiques sociales de manière totalement satisfaisante. Si le budget est assez sécurisé, l'agrandissement de l'équipe avec l'embauche d'une 4ième personne durant l'année 2022 est fortement envisagée !

Le collectif s'est mobilisé pour mettre en place un plan de formation 2022 avec comme axe prioritaire deux formations pour l'entièreté de l'équipe salariée : l'une autour de l'analyse financière et l'autre autour de l'utilisation du tableur LibreCalc. Ces formations permettront une montée en compétence.

c) Construire un modèle économique viable pour Faldas

Convaincu.e.s par le choix de nos modèles organisationnels et de la taille des structures qui en

découlent, il est essentiel pour Cépar et les autres associations membres de Faldas de renforcer le fonctionnement fédératif. Cépar souhaite maintenir son engagement dans le développement de Faldas et ainsi être plus entendue dans la défense des intérêts des personnes accompagnées.

d) Mener une campagne d'adhésion

Après s'être concentré sur la construction de bases solides dans le fonctionnement entre équipe salariale et instance dirigeante, Cépar s'est fixé comme objectif de lancer une campagne d'adhésion en 2022 afin de dynamiser la vie collective.

4.3 Perspectives financières

L'enjeu de Cépar est de préserver son modèle qui a prouvé, tout au long de ces années, son utilité sociale et son efficacité. Nous aspirons à une forme de sérénité budgétaire afin de pouvoir consacrer le maximum de temps aux personnes que nous accompagnons.

Les objectifs de l'association pour 2022 sont de sécuriser la part des financements publics ; valoriser notre approche globale des situations sociales complexes ; asseoir la reconnaissance de nos innovations par des financements ad hoc.

a) Sécuriser la part de financement public : anticiper les mutations des politiques publiques

L'année 2021 a permis une augmentation significative de la part de financement public dans le budget associatif, passant de 33 % en 2020 à 61 % en 2021. Ce résultat est notamment dû à l'implication inédite du CD13 (via la DITAS), ainsi qu'au report d'aides de l'État dans le cadre de la crise sanitaire. Nous souhaitons sécuriser ce soutien public en poursuivant notre coopération avec les services du département, et en trouvant un interlocuteur au sein des services de l'État.

Nous serons particulièrement vigilant quant à l'évolution des politiques publiques concernant l'appréhension du vieillissement de la population notamment en lien avec l'éventuelle création d'une 5ème branche de la Sécurité sociale et la probable fusion des organismes de retraites complémentaires. Ces mutations à venir nous obligent à nous inscrire dans un jeu d'acteurs mouvant afin de faire valoir l'intérêt de notre public cible.

b) Valoriser une approche globale des situations sociales complexes

L'approche décloisonnée des situations de vulnérabilité sociale mise en œuvre par Cépar ne correspond pas aux financements de l'action sociale par silo. Afin de mettre en adéquation notre pratique de terrain avec son financement, nous souhaitons valoriser une approche globale de notre activité.

En effet, pour sortir d'une approche par action, nous nous voyons contraints à découper notre intervention par problématique, afin de correspondre aux lignes budgétaires segmentées, nous devons développer une approche discursive révélant la globalité de notre intervention.

Ainsi, notre activité sera présentée en 2022 comme une action déployée par axes d'intervention : nos accompagnements globaux s'articulant autour de trois axes concomitants : l'accès aux droits ; la fluidification du parcours de santé ; la sécurisation de l'habitat. Chacune des subventions cofinancera l'action globale, ce qui nous permettra de valoriser l'ensemble de notre file active à chacun de nos financeurs. Cette approche vise l'octroi de subventions globales, ou transversales initiées dès 2021 grâce

au soutien de la Fondation de France et de la Fondation Abbé Pierre.

c) Obtenir une reconnaissance des innovations portées par Cépar

Les démarches d'évaluation des impacts sociaux réalisées en 2021 ont permis de mettre en exergue deux innovations majeures portées par Cépar.

L'innovation organisationnelle et l'innovation par rapport au public cible doivent être valoriser durant l'exercice 2022.

Afin d'être reconnu comme laboratoire d'innovation, nous avons besoin de financement pour capitaliser nos connaissances sur ce modèle et pouvoir les transmettre aux structures en demandes. Un soutien financier au niveau de Faldas paraît pertinent pour obtenir une reconnaissance plus large de notre expertise.

L'obtention des subventions reconnaissant le caractère innovant de Cépar permettra de continuer à proposer des actions répondant aux besoins du public mais ne rentrant pas dans les cases des lignes budgétaires actuelles.

Un tour de table des financeurs sera initié en début d'exercice 2022 pour porter ce constat et la nécessité d'un engagement des différentes instances finançant Cépar.

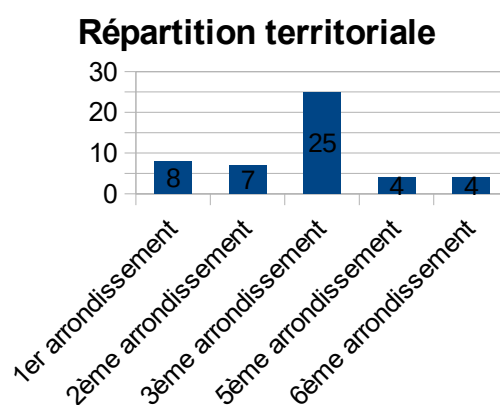
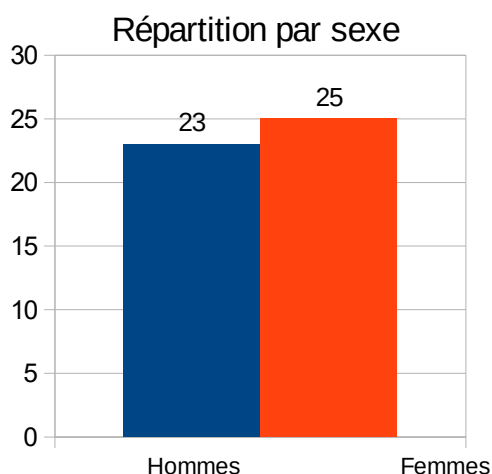
Annexe 1 : Action Grand Centre Ville 2021, données chiffrées

1 / Public et prescripteurs

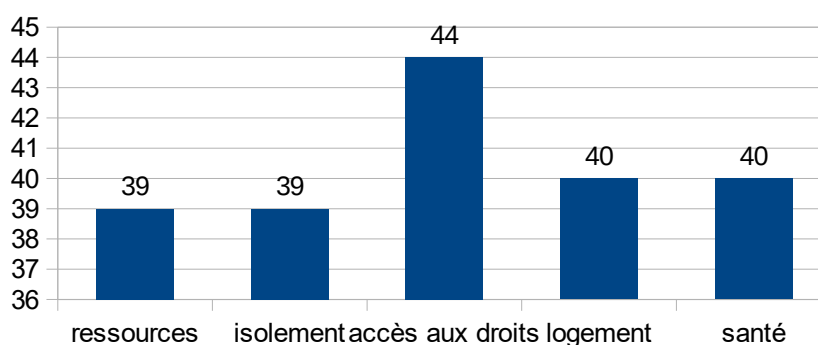
A - Typologie du public accompagné

Sur l'exercice 2021 :

- nous avons reçu 66 orientations.
- nous avons réalisé 48 accompagnements
- moyenne d'âge des personnes accompagnées : 72,5 ans



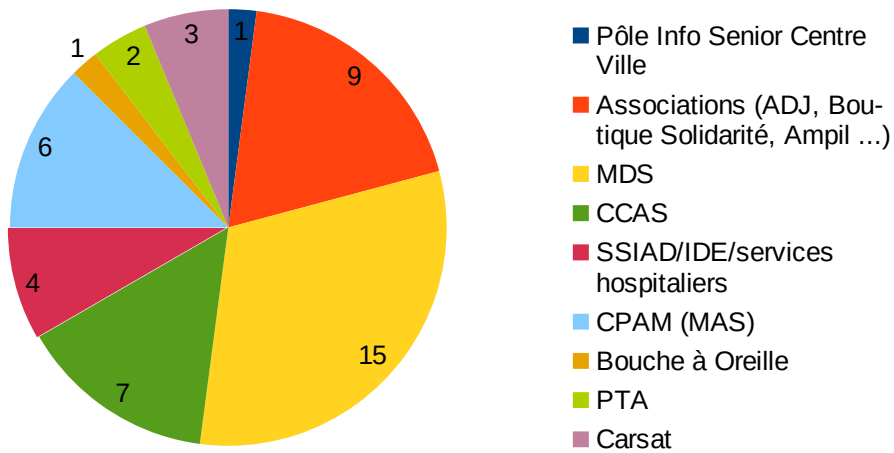
Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées



- **Durée moyenne des accompagnements clôturés : 5,5 mois.**
- Parmi les territoires du Grand Centre Ville, **la commune du troisième arrondissement est surreprésentée** (plus d'une personne accompagnée sur deux) .
- L'Action Grand Centre Ville s'adresse à des personnes retraitées en situation de cumul de problématiques : **plus de 80 % des personnes cumulent l'ensemble des problématiques ciblées**

B – Typologie des prescripteurs

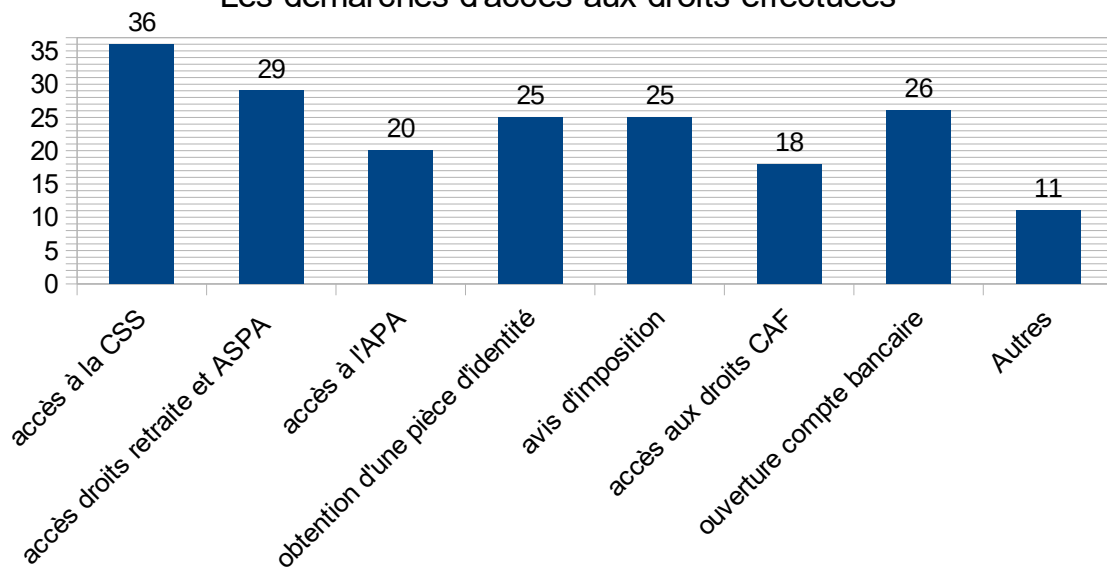
Prescripteurs des personnes accompagnées



2/ Les résultats de l'action sur les personnes accompagnées

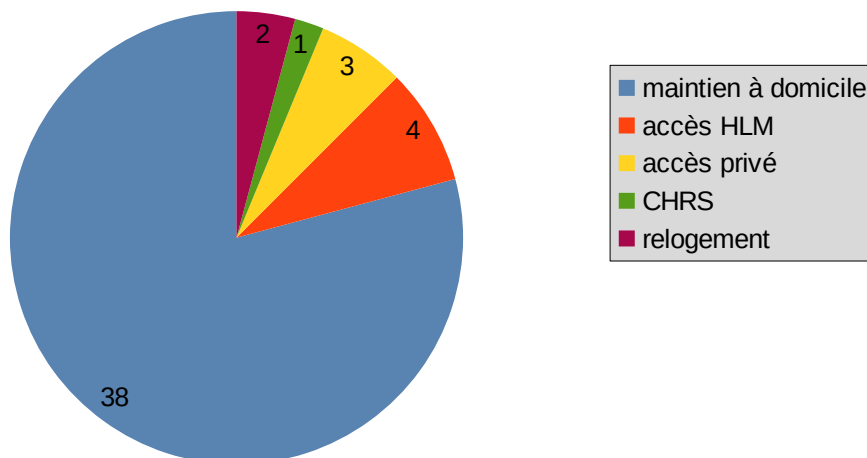
Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits sociaux

Les démarches d'accès aux droits effectuées



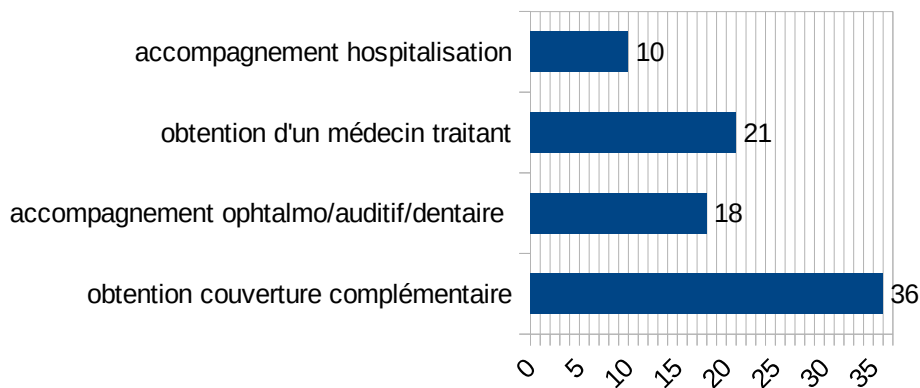
Axe 2 : Accès et maintien dans le logement / hébergement

Accès et maintien dans le logement en fin d'accompagnement



Axe 3 : Sécuriser les parcours de soins

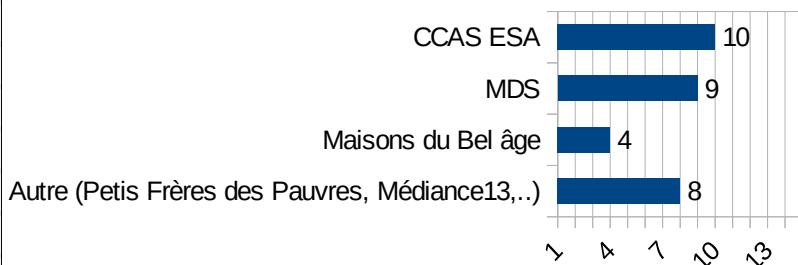
Actes mis en oeuvre en cours d'accompagnement



Axe 4 : Constituer un étayage adapté

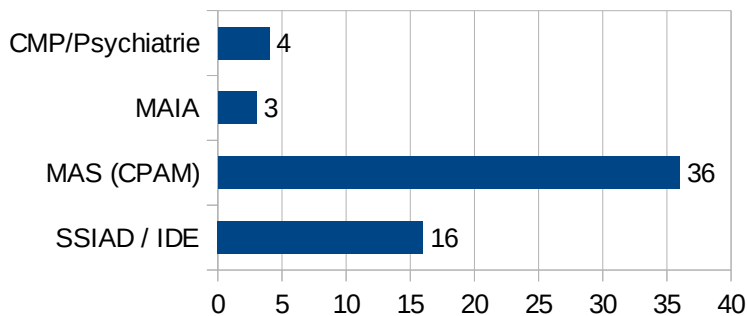
- Les dispositifs d'accompagnement social :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement social



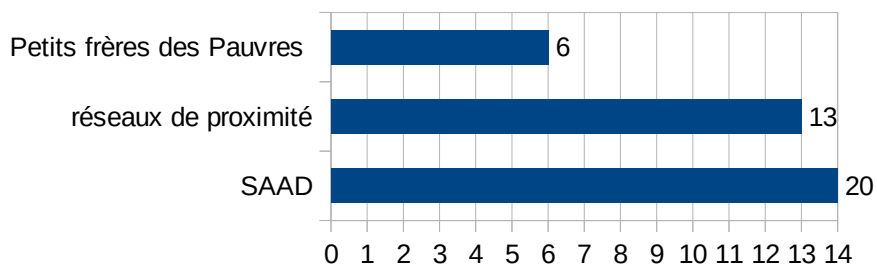
- Les dispositifs sanitaires :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement sanitaire



- L'Accompagnement à la vie quotidienne :

Accompagnement à la vie quotidienne



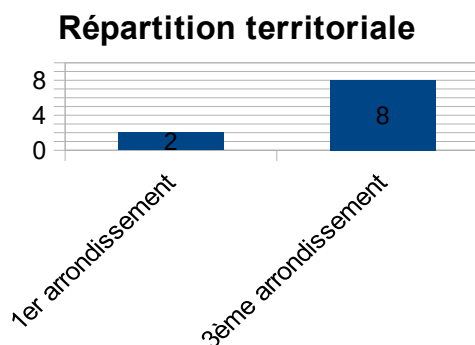
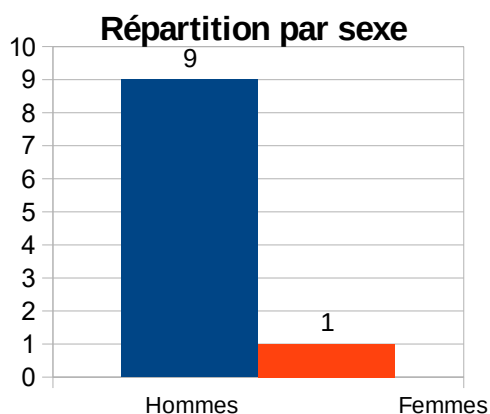
Annexe 2 : Action Habitat 2021, données chiffrées

1 / Public et prescripteurs

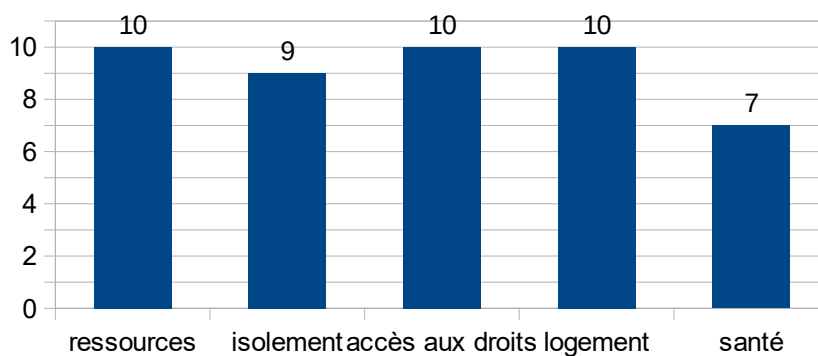
Typologie du public accompagné

Sur l'exercice 2021 :

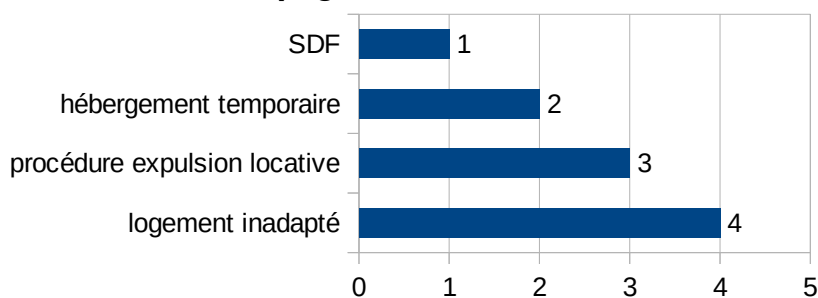
- nous avons réalisé 10 accompagnements
- moyenne d'âge des personnes accompagnées : 74,2 ans



Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées

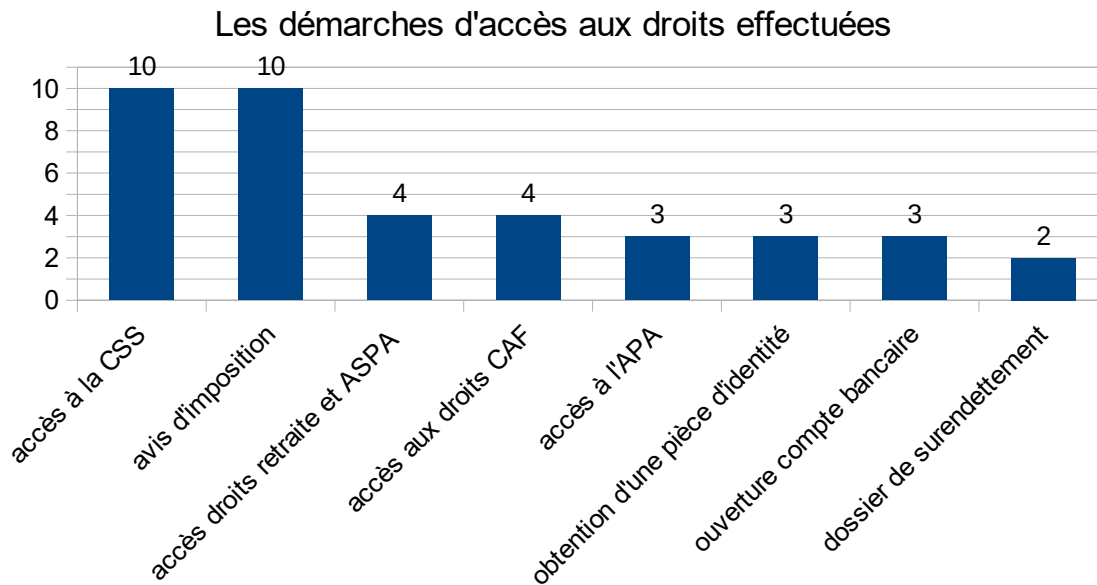


Situation locative en début d'accompagnement

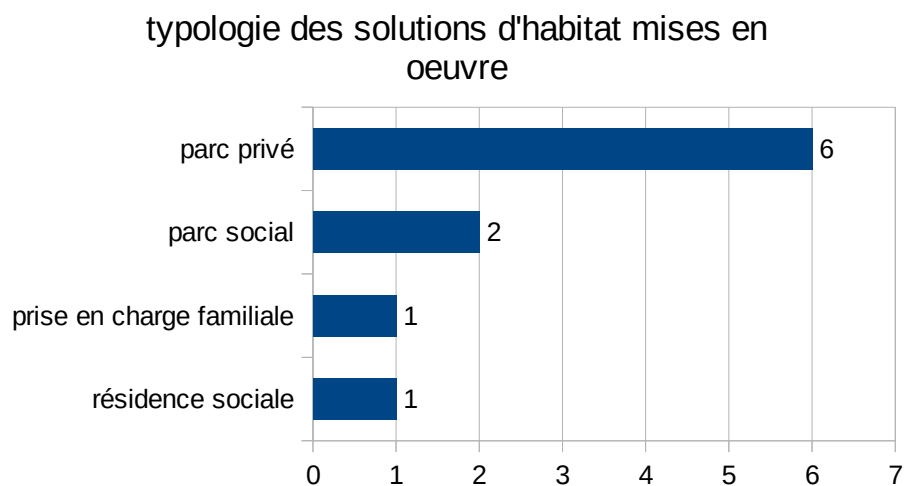


2/ Les résultats de l'action sur les personnes accompagnées

Axe 1 : Accéder à une situation administrative stable



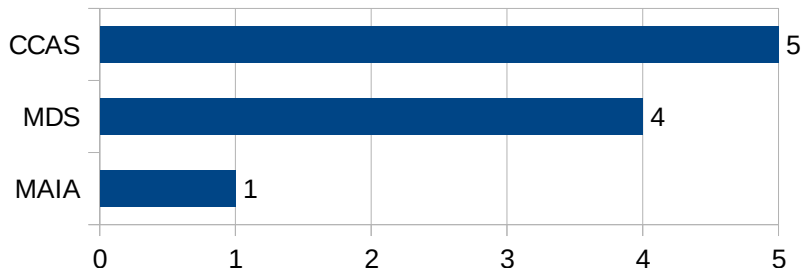
Axe 2 : Accès et maintien à un habitat



Axe 3 : Inscription dans l'environnement

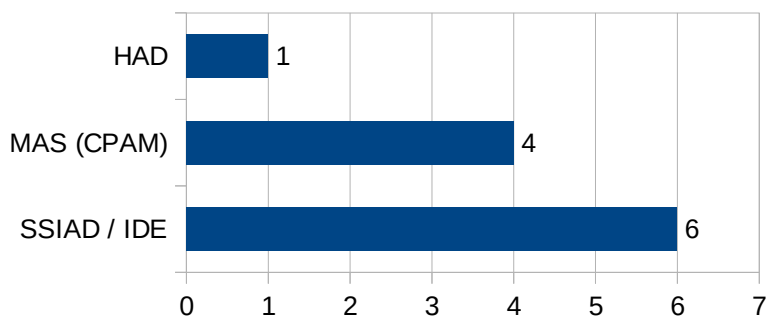
- Les dispositifs d'accompagnement social :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement social



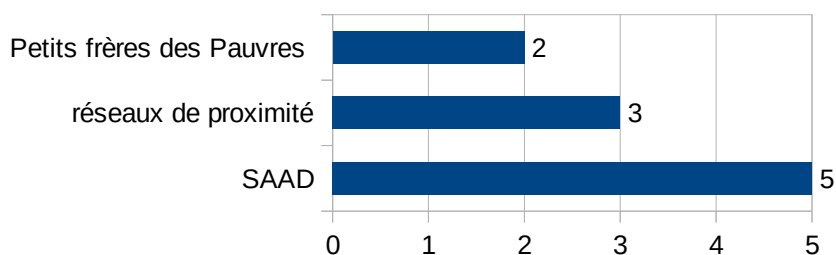
- Les dispositifs sanitaires :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement sanitaire

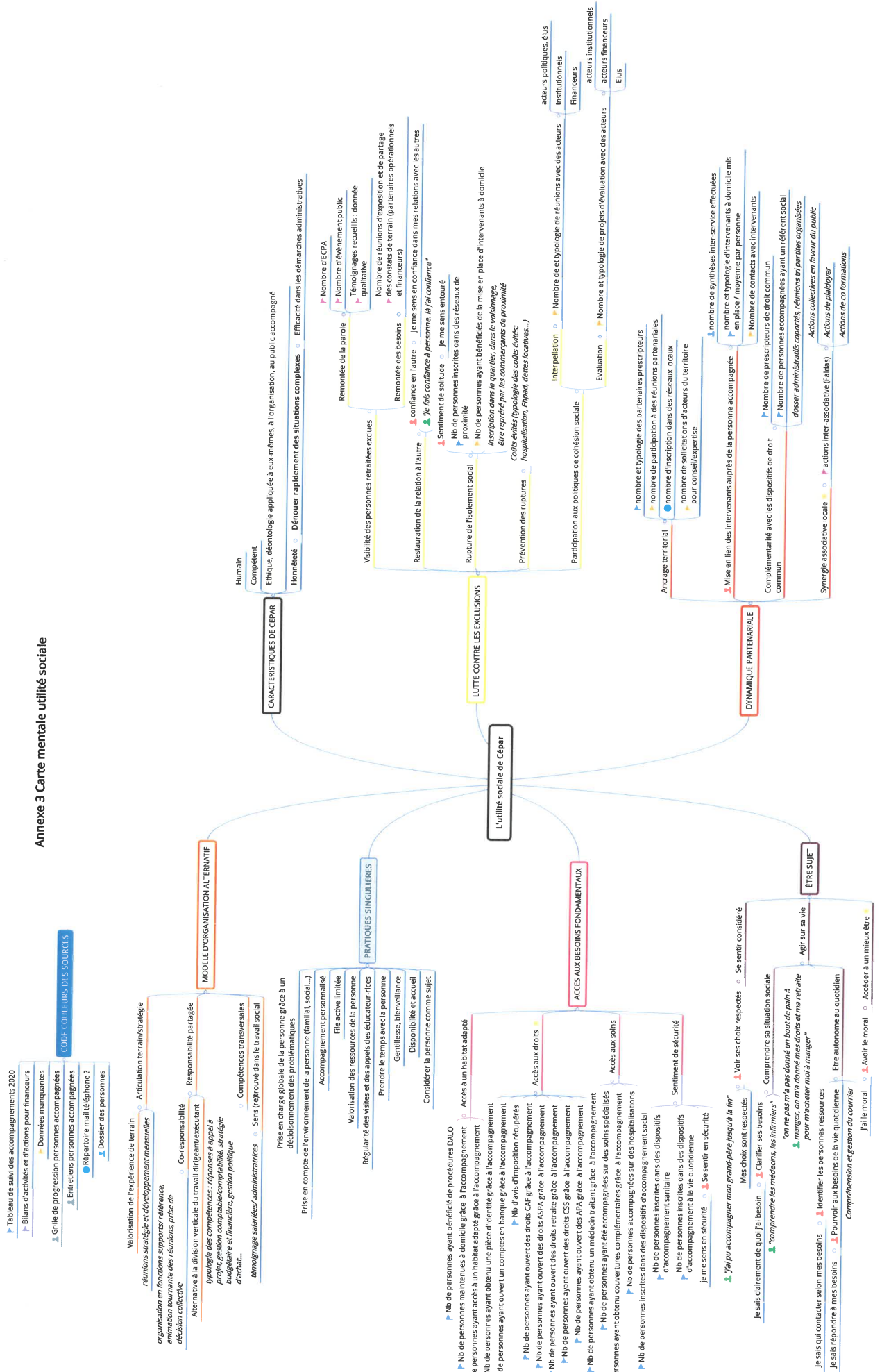


- Les dispositifs d'accompagnements à la vie quotidienne :

Accompagnement à la vie quotidienne



Annexe 3 Carte mentale utilité sociale



Annexe 4 : Tableaux des impacts des innovations et indicateurs

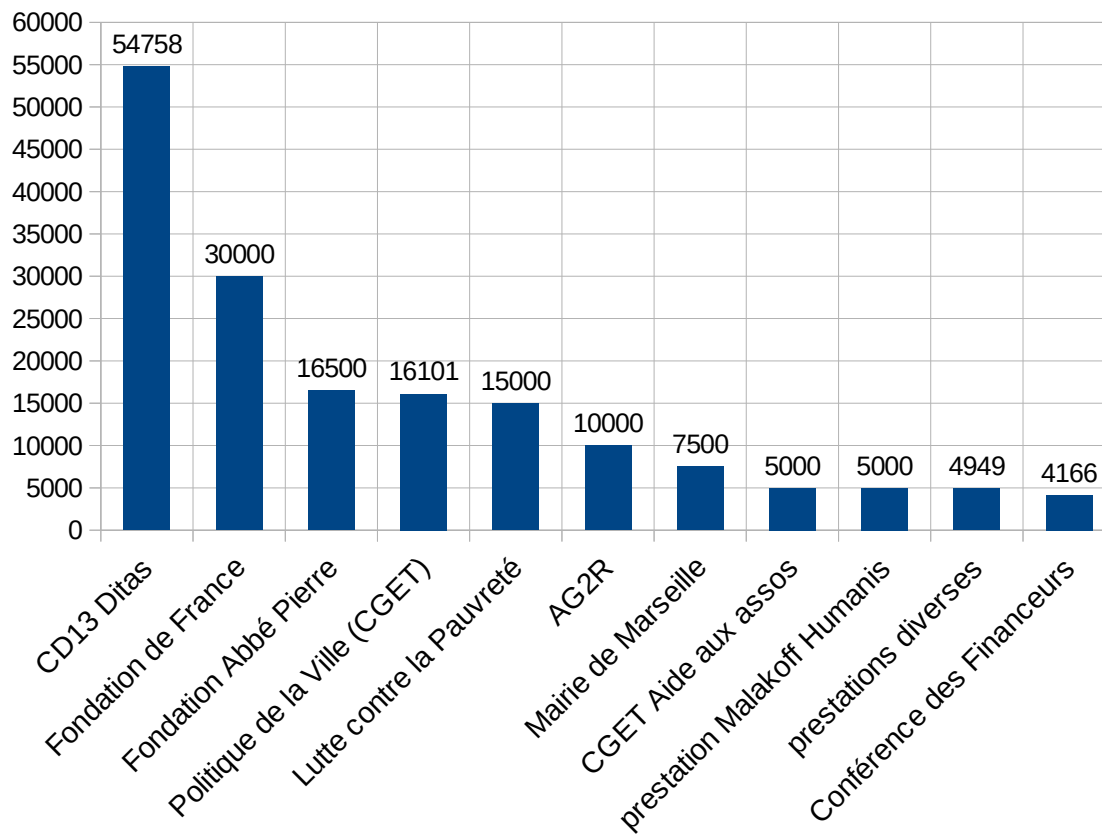
La coresponsabilité : une innovation organisationnelle					
Effets	Impacts de la coresponsabilité		Indicateurs	Outils de recueil de données	
Congruence dans les rapports entre co-responsables, CA, partenaires et personnes accompagnées	Pour les professionnels	Sensibilisation et acculturation à l'intelligence collective	Nombre de réunion inter associative/services	Compte-rendu	
			Types d'échanges	Compte rendu	
	Pour les personnes accompagnées	Relation de confiance	Nb d'évènements indésirables	Registre des évènements indésirables	
			Nb de rupture d'accompagnement	Tableau de suivi des accompagnements	
			Nb d'orientation via bouche à oreille	Tableau de suivi des accompagnements	
	Pour les partenaires opérationnels et financeurs	Réactivité opérationnelle pour répondre aux besoins de terrain	Nbre d'actions innovantes créées ou arrêtées	Bilans d'activité	
			Adaptation en période de crise (Covid 19)	Témoignages des partenaires (à construire) Comparatif des délais de réouverture	
			Nb de problématiques traitées	Bilans d'activité	
	Égalité statutaire pour les salariés	Pour Cépar	Montée en compétences des salariés Structure apprenante	Compétences acquises en lien avec la gestion de structure	Auto-évaluation des compétences à construire
			Implication et sens donné au travail Amélioration de la Qualité de Vie au Travail	Qualité de la relation éducative	Compte rendu des entretiens annuels salariés
Valorisation de l'expérience de travail				Nbre et type d'occasion de témoignages	
Qualité de la relation entre salariés			Compte rendu des entretiens annuels salariés		
Responsabilité de l'outil de travail			Bonne gestion économique (équilibre ou excédent)	Comptes de résultat	

L'accompagnement intensif et décloisonné de personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale : une innovation quant au public

Effets	Impacts	Indicateurs d'impacts	Outils de recueil de données
Prise en compte de la globalité de la situation de la personne	Prévention des ruptures (errance médicale, errance administrative, sur hospitalisation, institutionnalisation)	<ul style="list-style-type: none"> - coûts évités (prix d'une place en Ehpad, coût errance médicale...) - nombre et type d'accès aux droits/ d'accès au droit commun - nombre et type de maintien à domicile - nombre et type d'étayage mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse données CNSA - Tableau de suivi des accompagnements (base de données) - Bilans d'activité
	Prise en compte de la complexité des situation liée au cumul des problématiques	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et diversité des prescripteurs sur Cépar 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des accompagnements (base de données) - Bilans d'activité
Fluidification de la coopération des différents intervenants autour de la personne	<p>Cohérence des différentes interventions autour de la personne</p> <p>Ré-appropriation par les personnes de leur situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et type de partenaires opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau des personnes accompagnées - CR des entretiens avec les personnes accompagnées
Mettre en avant la nécessité d'un besoin non pourvu d'accompagnement social auprès des tutelles	<p>Visibilisation du manque de réponse satisfaisante pour le public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de rencontre /échanges avec partenaires financiers - Modification des politiques publiques - Durée d'accompagnements 	<ul style="list-style-type: none"> - analyse projet de loi et projet 5ème branche Sécurité Sociale - Compte-rendu du tour de table des financeurs - CR atelier évaluation utilité sociale

Annexe n°5 : financements 2021

Montant des recettes perçues attribuées à l'exercice 2021, en euros



Répartition par type de financement

